



VARENNÉS



Journalier à la tonte de gazon – Emploi étudiant 2025

Ville de Varennés

Varennés, Québec

8 Postes disponibles

Expire à l'externe le : 30 mars 2025

DESCRIPTION DU POSTE

DURÉE: Mai à septembre 2025, ± 14 semaines*

HORAIRE: Poste à temps complet sur une base de 80 heures/quinzaine, horaire de 7h à 16h, un vendredi de congé sur deux

SALAIRE HORAIRE: 17,54\$ de l'heure +4% pour les bénéficiaires marginaux

PRIMES ET AVANTAGES

- Différentes primes seront versées aux employés qui se démarqueront par leur assiduité et par leur excellent rendement
- Une prime est offerte aux étudiants qui reviennent au travail pour un 2e été ou plus
- Possibilité de prendre une semaine de vacances sans solde durant l'été

* La date de début de l'emploi peut varier en fonction des programmes d'études suivis

DESCRIPTION DU POSTE

Effectuer des travaux de tonte de gazon sur le territoire de la Ville à l'aide de tondeuse et/ou de taille bordure.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir complété minimalement une (1) session au niveau collégial (un atout);
- Posséder des aptitudes pour le travail manuel, en maintenance et en entretien et avoir une bonne condition physique;
- Faire preuve d'un sens des responsabilités, d'autonomie et de débrouillardise
- Détenir un permis de conduire (atout);
- Les candidats ne doivent pas souffrir d'allergies sévères au pollen.

La Ville de Varennés souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature.

Prérequis

Compétences requises :

- ▶ DES
- ▶ Avoir complété une (1) session au niveau collégial

Atouts :

- ▶ Permis de conduire classe 5

Type d'emploi :



Étudiant / Temps plein

Quarts de travail :



Jour

Heures de travail :



40 h/sem.

Emplacement



Sur les lieux du travail

Salaire :



17,54 \$ CAD Taux horaire

Documents requis

CV

Documents facultatifs

Lettre de motivation

AVANTAGES



Horaire de 80 h par
quinzaine (congé 1
vendredi sur 2)



Salaire compétitif